



Coronavirus : le Conseil fédéral met sur pied une troisième fois la protection civile

Berne, 10.12.2021 – Lors de sa séance du 10 décembre 2021, le Conseil fédéral a décidé d'engager une troisième fois des membres de la protection civile pour faire face à la pandémie du coronavirus. Dans le cadre de cette convocation, un maximum de 100 000 jours de service pourra être fourni d'ici au 31 mars 2022.

Au cours des dernières semaines, le nombre de cas de COVID-19 a augmenté pour tous les groupes d'âge et dans tous les cantons. De même, les hospitalisations de patients atteints du COVID-19 et l'occupation des lits des unités de soins intensifs sont également parties à la hausse. Les cantons font donc face à un besoin accru de soutien dans le domaine de la santé ; ils font de nouveau davantage appel à la protection civile pour la vaccination et le traçage des contacts.

Soutien des services de la santé publique

La deuxième mise sur pied de la protection civile du Conseil fédéral s'est achevée le 31 octobre 2021. Au vu de l'évolution de la situation, le Conseil fédéral estime nécessaire de fournir à nouveau rapidement un soutien en personnel en faveur des mesures de lutte contre le coronavirus. Il considère donc qu'une nouvelle convocation de membres de la protection civile est d'intérêt national. Grâce à l'expérience acquise lors des vagues précédentes, la protection civile peut être engagée rapidement. Les cantons ont ainsi la possibilité de réagir rapidement à l'évolution de la situation et de disposer de capacités en personnel pour soulager le système de santé.

La responsabilité opérationnelle de l'engagement de la protection civile et sa conduite incombe à nouveau aux cantons. Ils doivent veiller à ce que la protection civile soit engagée en priorité pour pallier les goulets d'étranglement en temps et en personnel dans le domaine de la santé, pour le soutien logistique de la vaccination de rappel ainsi que pour le traçage des contacts.

Le principe de subsidiarité s'applique aux engagements de la protection civile : les tâches sont en principe accomplies par du personnel issu du secteur de la santé ou par des tiers.

Un contingent mis à disposition jusqu'au 31 mars 2022

La Confédération met à la disposition des cantons un contingent maximal de 100 000 jours de service pour l'engagement de personnes astreintes à la protection civile, jusqu'au 31 mars 2022. Le coût total de l'opération devrait s'élever au maximum à 2,75 millions de francs.

Adresse en cas de questions

Communication OFPP
sandra.walker@babs.admin.ch
+41 58 484 63 47

Editeur

Conseil fédéral
Secrétariat général du DDPS
[OFPP - Office fédéral de la protection de la population](#)